

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 février 2011

L'an deux mille onze, le dix-huit du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert LATAILLADE, Maire de URT.

**Etaient présents** : Mr LATAILLADE, Mr LAVIELLE, Mr DOLHATS, Mr DESRAUX, Mme MARTIAL, Mr DIRIBARNE, Mle COLET, Mr DEKIMPE, Mme DIZY, Mr GERVAIS, Mr LACOSTE, Mr MERLIN, Mme MICHEL et Mme RODRIGUEZ.

**Etaient excusés** : Mr DIONÉ, Mr QUÉRÉ, Mr RELIER, Mme TREPS qui ont donné respectivement procuration à Mme MARTIAL, Mme MICHEL, Mr DESRAUX et Mme RODRIGUEZ.

**Etait absente** : Mme BAYLE

**Secrétaire de séance** : Mr DESRAUX

**Nombre de conseillers** - en exercice : 19  
- présents : 14

### 1- Ouverture de crédits d'investissement

Mr le Maire,  
rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent que "jusqu'à l'adoption du budget ..... l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2010 : 1 807 000 €  
(hors chapitre 16 "remboursements d'emprunts")

Conformément aux textes applicables, afin de pouvoir commencer certaines réalisations avant le vote du budget, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 46 000 € (<25% x 1 807 000 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 207 – Matériel et mobilier	20 000 € (article 2188)
Opération 208 – Travaux Voirie	26 000 € (article 2315)

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**accepte** les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,  
**autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

### 2 - Electrification rurale - Programme " FACE AB (Renforcement) 2011"

#### Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 09RE079

Mr le Maire,  
informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **renforcement du poste n°11 "Etchecolou" par création d'un poste n° 49 "Seguillon" (suite réclamation Mme DAMESTOY).**

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des

travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETDE.

Mr le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Renforcement) 2011", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement des travaux.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés,
- **charge** le Syndicat Départemental d'Energie, de l'exécution des travaux,
- **approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	65 472,50 €
- assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	6 547,25 €
- frais de gestion du SDEPA	2 737,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 756,89 €</b>
- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation du F.A.C.E.....	46 812,84 €
- T.V.A. préfinancée par le SDEPA.....	11 802,57 €
- participation de la Commune aux travaux à financer sur fonds libres	13 404,34 €
- participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	2 737,14 €
<b>Total</b>	<b>74 756,89 €</b>

La contribution définitive de la Commune, sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayonne, pour contrôle de légalité.

### **3 - Electrification rurale – Programme "Eclairage public (DEPARTEMENT) – Communes rurales (Souterrain) 2009" - Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°10EP063**

Mr le Maire,

informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage public lié à la sécurisation de réseau BT avenue de l'Ermitage.**

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETDE.

Mr le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Eclairage public (DEPARTEMENT) – Communes rurales (souterrain) 2009", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement des travaux.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés,
- **charge** le Syndicat Départemental d'Energie, de l'exécution des travaux,
- **approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	16 489,25 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 648,93 €
- frais de gestion du SDEPA	689,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 827,53 €</b>
- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation du Département	7 582,85 €
- T.V.A. préfinancée par le SDEPA	2 972,48 €
- participation de la commune aux travaux à financer su fonds libres	7 582,85 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	689,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 827,53 €</b>

La participation définitive de la Commune, sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayonne, pour contrôle de légalité.

#### **4 - Electrification rurale – Programme "Génie civil France Télécom 2011"**

##### **Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°11TE009**

Mr le Maire,

informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Génie civil lié à la sécurisation du poste Ermitage.**

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETDE.

Mr le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Génie civil France Télécom 2011", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement des travaux.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés,
- **charge** le Syndicat Départemental d'Energie, de l'exécution des travaux,
- **approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	2 281,70 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	228,17 €
- frais de gestion du SDEPA	95,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 605,26 €</b>
- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer su fonds libres	2 509,87 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	95,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 605,26 €</b>

La participation définitive de la Commune, sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayonne, pour contrôle de légalité.

#### **5 - Enfouissement réseau France Télécom avenue de l'Ermitage**

Mr le Maire,

rappelle à l'assemblée le projet d'enfouissement des réseaux BT et éclairage public de l'avenue de l'Ermitage réalisé pour la sécurisation du réseau Basse Tension. Dans le cadre cette opération, il propose de mettre également en souterrain le réseau France Télécom afin de pouvoir déposer tous les poteaux et fils aériens inesthétiques dans le même secteur.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom sur l'avenue de l'Ermitage dans le cadre de la sécurisation du réseau basse tension,
- autorise Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire et en particulier la convention à intervenir avec France Télécom.

#### **6 - Prise en charge du lotissement l'Ermitage**

Mr le Maire,

rapporte à l'assemblée les différentes actions menées pour aboutir à la prise en charge du lotissement l'Ermitage. Il précise que dès 1988, la Société des Bains d'Hossegor, propriétaire de l'assiette de la voie et des espaces verts dudit lotissement entamait des démarches pour demander la prise en charge des réseaux par la commune.

Aucun rapport attestant du bon fonctionnement des réseaux d'eau potable, d'assainissement n'a jamais été fourni. Par ailleurs, ni l'éclairage public, ni la voirie y compris les trottoirs n'ont été en bon état d'entretien, malgré des différentes interventions des co-lotis et de la Commune.

La société a été dissoute en 1996 et la clôture des opérations de liquidation est intervenue en 2006.

A ce jour, il apparaît que ladite société est propriétaire des espaces verts et de la voirie.

Les co-lotis demandent la remise en état des équipements : éclairage public, voirie et espaces verts non entretenus avec des arbres qui menacent de tomber et mettent en danger la sécurité publique.

Avant d'entreprendre les travaux qui s'imposent, il a été demandé la nomination d'un mandataire ad hoc habilité à signer l'acte de cession des parcelles AM 34 et 45 d'une contenance totale de 4 459m<sup>2</sup>.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide la prise en charge de la voirie, des réseaux et des espaces verts communs du lotissement L'Ermitage.

- charge Mr le Maire de :

  - l'établissement de l'acte de cession en la forme administrative des espaces verts et de l'assiette de la voie,

  - l'enquête publique préalable au classement dans la voirie communale de la voie de desserte du lotissement L'Ermitage,

- désigne Mr Jean Jacques LAVIELLE, 1er adjoint, pour signer l'acte de cession sus-visé au nom de la Commune,

- autorise Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

## **7 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**

Mr le Maire,

rappelle à l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes

réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Par délibération en date du 6 février 2009 il a été décidé de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse jusqu'au 31 décembre 2009. Dans le cadre de ce contrat la CAF soutient les actions nouvelles à concurrence de 55% avec un financement dégressif pour les contrats en cours de renouvellement.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide** de poursuivre les actions d'accueil des enfants et des jeunes déjà engagées et de les développer,
- autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire et en particulier le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec effet à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 4 ans.

### **8 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**

Mr le Maire,  
rappelle à l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Par délibération en date du 6 février 2009 il a été décidé de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse jusqu'au 31 décembre 2009. Dans le cadre de ce contrat la CAF soutient les actions nouvelles à concurrence de 55% avec un financement dégressif pour les contrats en cours de renouvellement.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide** de poursuivre les actions d'accueil des enfants et des jeunes déjà engagées et de les développer,
- autorise** Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire et en particulier le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec effet à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 4 ans.

### **9 - Attribution de bourses d'études**

Mr le Maire,  
fait lecture à l'assemblée de d'une demande de bourse d'études présentée par :

- Anaïs INCAURGARAT, étudiante à Biarritz.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer pour l'année scolaire 2010-2011 une bourse d'études de :

- 80 € à Anaïs INCAURGARAT.

## **10 - Pays d'Accueil Touristique**

Mr le Maire,  
rappelle à l'assemblée la délibération en date du 5 mars 2010 aux termes de laquelle il a été décidé d'adhérer à la démarche du Pays d'Accueil Touristique proposée par le Syndicat Nive Adour Ursuya.

Il précise que la Commune d'urt s'est engagée dans ce dispositif de mai 2010 à avril 2011. Le PAT porté par la Communauté de Communes du Pays de Bidache, propose le budget pour l'exercice 2011.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le budget présenté jusqu'à la fin de l'engagement initial, soit le 30 avril 2011,
- émet des réserves sur le renouvellement de sa participation au dispositif à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011 qui sera fonction du bilan des actions menées pendant une année de fonctionnement,
- autorise Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.